

Communauté de communes Sud Morvan

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

ELABORATION DU PLUI

APPROBATION



4n – Repérage des bâtiments au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Elaboration de PLUi prescrite le 7 Décembre 2011

**Vu pour être annexé à notre
délibération en date du 14 décembre
2016**

P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. - **R. BENOIT** Architecte d.p.l.g. - **D. GOUIN** Architecte d'intérieur
Membres de la S.C.M. **Atelier du Triangle**

Espace Entreprise Mâcon-Loché - 128, rue Pouilly Vinzelles - 71000 MACON - Tél : 03 85 38 46 46 - Fax 03 85 38 78 20 - Email : ateliertriangle@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1 – COMMUNE DE MAUX	1
MA 1 - LE CHATEAU CHANDIOUX	1
MA 2 - LE CHATEAU DE ABON ET LA CHAPELLE	2
MA 3 - LE CHATEAU DE CHARMOIS	3
MA 4 – LE MOULIN DE SEIGNE	4
2 – COMMUNE DE MONTARON	5
Mo1 - CHATEAU DE POUSSERY	5
Mo2 – EGLISE	6
3 – COMMUNE DE MOULINS-ENGILBERT	7
ME 1 - LE PRIEURÉ DE COMMAGNY	7
ME 2 – CHATEAU DU PAVILLON	8
ME 3 – FERME AU LIEU-DIT LA MOTTE	9
ME 4 – CHATEAU DE MOURCEAU	10
ME 5 – FERME AU LIEU DIT « SAUVE »	11
ME 6 – FERME AU LIEU DIT « LES GRANDES SAUVES »	12
ME 7 – HAMEAU DE COMMAGNY	13
ME 8 – LE CELLIER AUX MOINES	14
ME 9 – MOULIN DE COMMAGNY	15
ME 10 – BATIMENT AU LIEU DIT « LE COLOMBIER »	16
ME 11 – BATIMENT AU LIEU DIT « BABIZE »	17
ME 12 – BATIMENT DES CARRIERS AU LIEU DIT « JAMES »	18
ME 13 – FERME AU LIEU DIT « LES HOUILLERES »	19
ME 14 – CHATEAU DE VILLAIN	20
ME 15 – MOULIN DE VILLAIN	21
ME 16 – CHATEAU DE MARY	22
ME 17 – MOULIN DE MARY	23
ME 18 – COUVANT DES PERES DE PICPUS	24
ME 19 – CHEMINÉE D'USINE A L'ENTRÉE DE MOULINS-ENGILBERT	25
4 – COMMUNE DE PRÉPORCHÉ	26
P1 - CHATEAU DE MONTJOUX	26
P2 – DOMAINE DES PICPUS A MORILLON	27
P3 – EGLISE SAINT PIERRE	28
5 – COMMUNE DE SERMAGES	29
SE1 - CHATEAU LA VAUELLE	29
SE2 - LE CHATEAU DE MONCEY	30
SE3 – EGLISE SAINT PIERRE, CHAPELLE NOTRE DAME DE LA SALETTE ET PRESBYTERE	31
6 – COMMUNE DE VANDENESSE	32
VA1 - CHATEAU DE VANDENESSE	32
VA2 – MAISON BOURGEOISE	33
VA3 – PENSION DE FAMILLE	34
VA4 – ETANG DE CHEVRES	35
7 – COMMUNE DE VILLAPOURÇON	36
Vi1 – MAISON FORTE DE LA COUR BASSE (FRAGNY)	36
Vi 2 – HAMEAU ET CHATEAU DE CUSSY	37
Vi3 – CHATEAU DES MOYNES	38

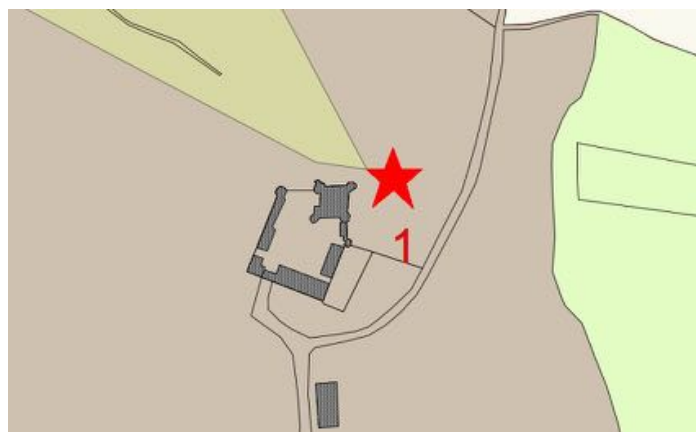
Rappel de l'article L151-19

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

1 – COMMUNE DE MAUX

MA 1 - Le château Chandioux

Château du XIII^e siècle, au calme, et donnant sur les champs et la forêt. Il fut le siège d'une baronnie du Nivernais avant de passer à la famille Sallonyer et à celle des Ferté Meu.



Prescription de forte préservation de tout le bâtiment dans son volume et son aspect, plus particulièrement pour les éléments de tours encore existantes.

Préservation des points de vue depuis l'axe route d'accès.

MA 2 - Le château de Abon et la chapelle

Le château de Abon, entouré de verdure, domine le Veynon. Il fut construit en 1866. Vous pouvez également aller voir la chapelle Saint Donat, à Abon, qui est issue du prieuré fondé par les moines de l'abbaye Saint Léonard de Corbigny au 12ème siècle. Cette chapelle fut l'église d'une paroisse.



Prescription de forte préservation pour le bâtiment du château et pour la chapelle.

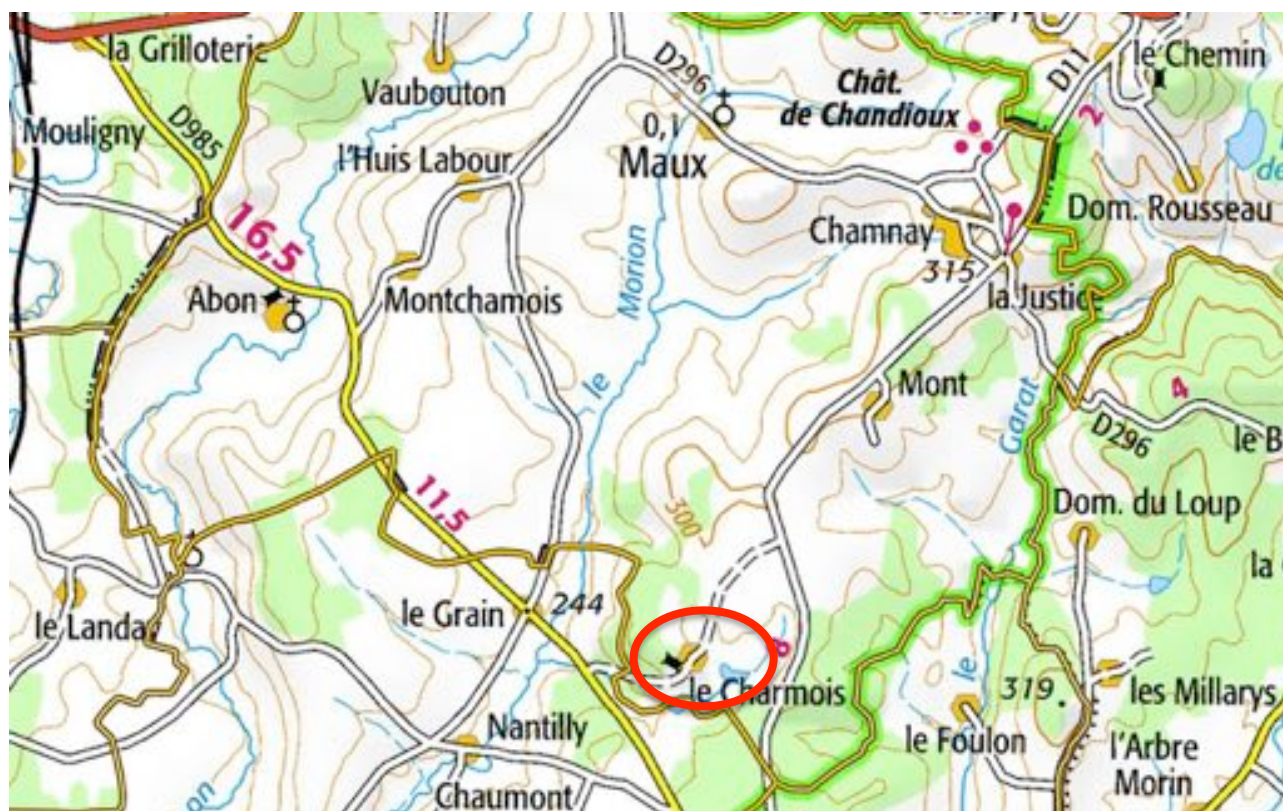
Pour le château on fera particulièrement attention à la vue depuis le Sud (ne pas implanter de bâtiment devant le château) et on conservera au maximum l'écrin paysager des grands arbres du parc autour du château.

MA 3 - Le château de Charmois

Le château de Charmois est construit sur une base médiévale. Il propose des bâtiments du XVI^e au XVIII^e siècle.

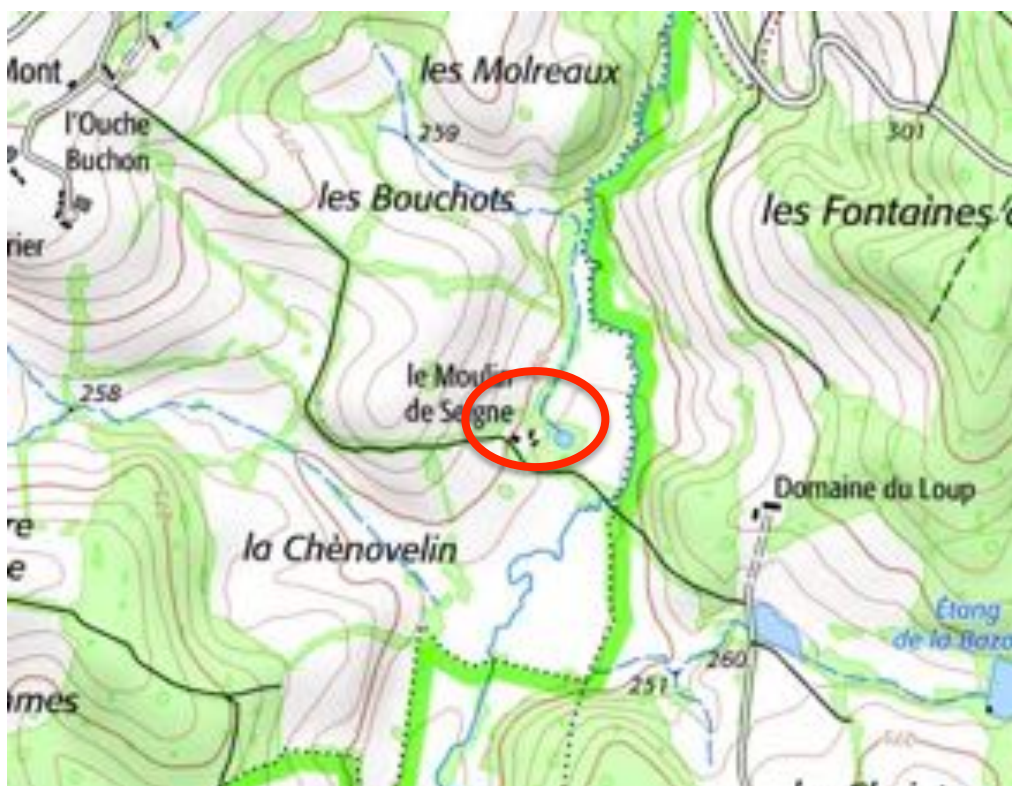
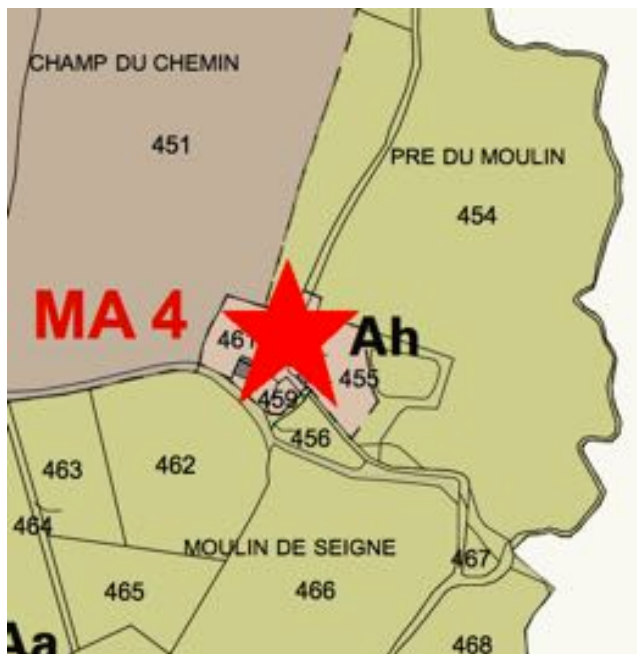


Prescription préservation des points de vue lointains en évitant de construire devant le château. La silhouette générale de la construction est à préserver.



MA 4 – Le moulin de Seigne

Moulin ancien.

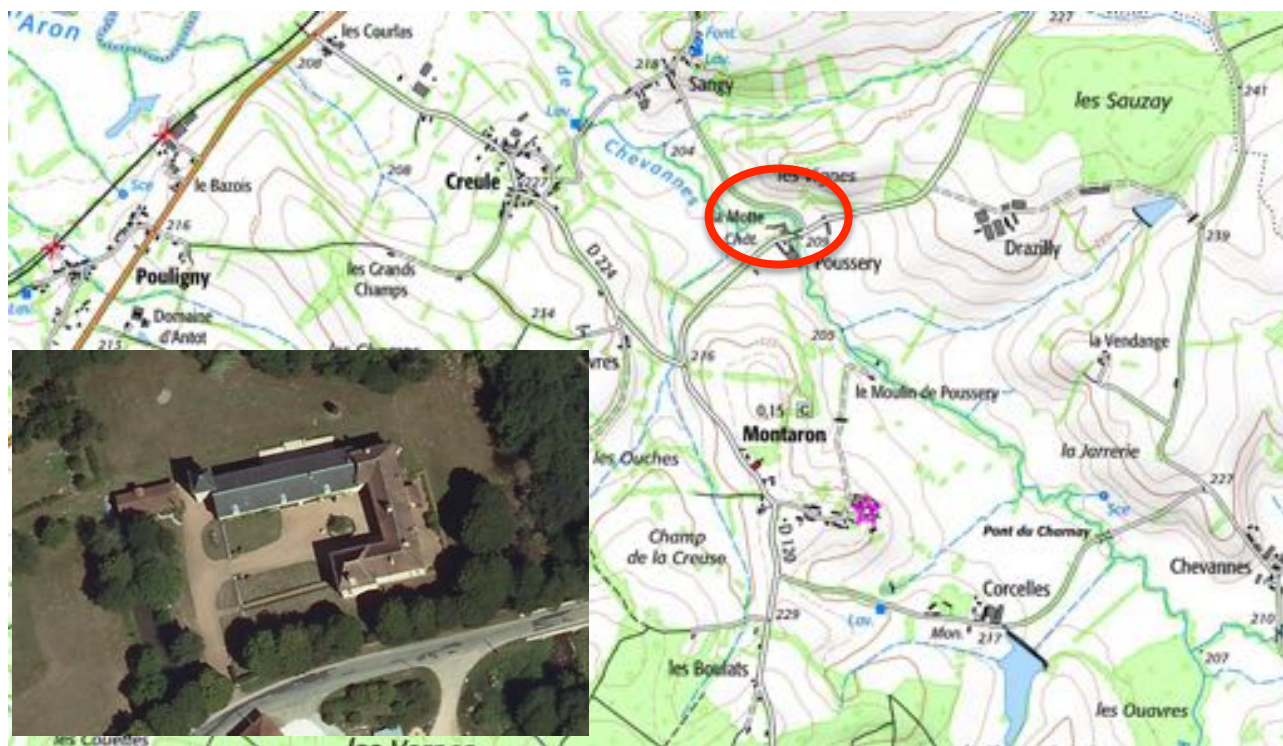


Prescription de préservation du bâtiment dans son volume et son implantation par rapport à la rivière.

2 – COMMUNE DE MONTARON

Mo1 – Le château de Poussery

Maison forte du XVe siècle, remaniée au XVIIe.



Prescription de forte préservation du bâtiment principal dans son volume, ses ouvertures et son aspect.

Mo2 – Eglise

Eglise romane du XIIe



Prescription de forte préservation du point de vue depuis le Nord.

3 – COMMUNE DE MOULINS-ENGILBERT



MONUMENT CLASSÉ – 28 AVRIL 1930.

ME 2 – Le château du Pavillon

Le bâtiment au lieu dit château du Pavillon est composé d'un corps central flanqué de deux ailes.



Préservation forte des trois corps de bâtiments autour de la cour pour en préserver les volumes et l'aspect en particulier par rapport au point de vue depuis le portail et la voie.

ME 3 – La ferme au lieu-dit La Motte

Le bâtiment carré avec toit à croupe à l'entrée de la ferme est repéré comme manoir ou château médiéval du XIV^e remanié depuis.



Prescription de forte préservation du bâtiment carré dans son volume et son aspect

ME 4 – La château de Mourceau

Petit château classique.



Prescription de forte préservation du bâtiment dans son volume ses ouvertures et son aspect.

Préservation des grands arbres du parc formant écran paysager.

ME 5 – La ferme au lieu dit « Sauve»

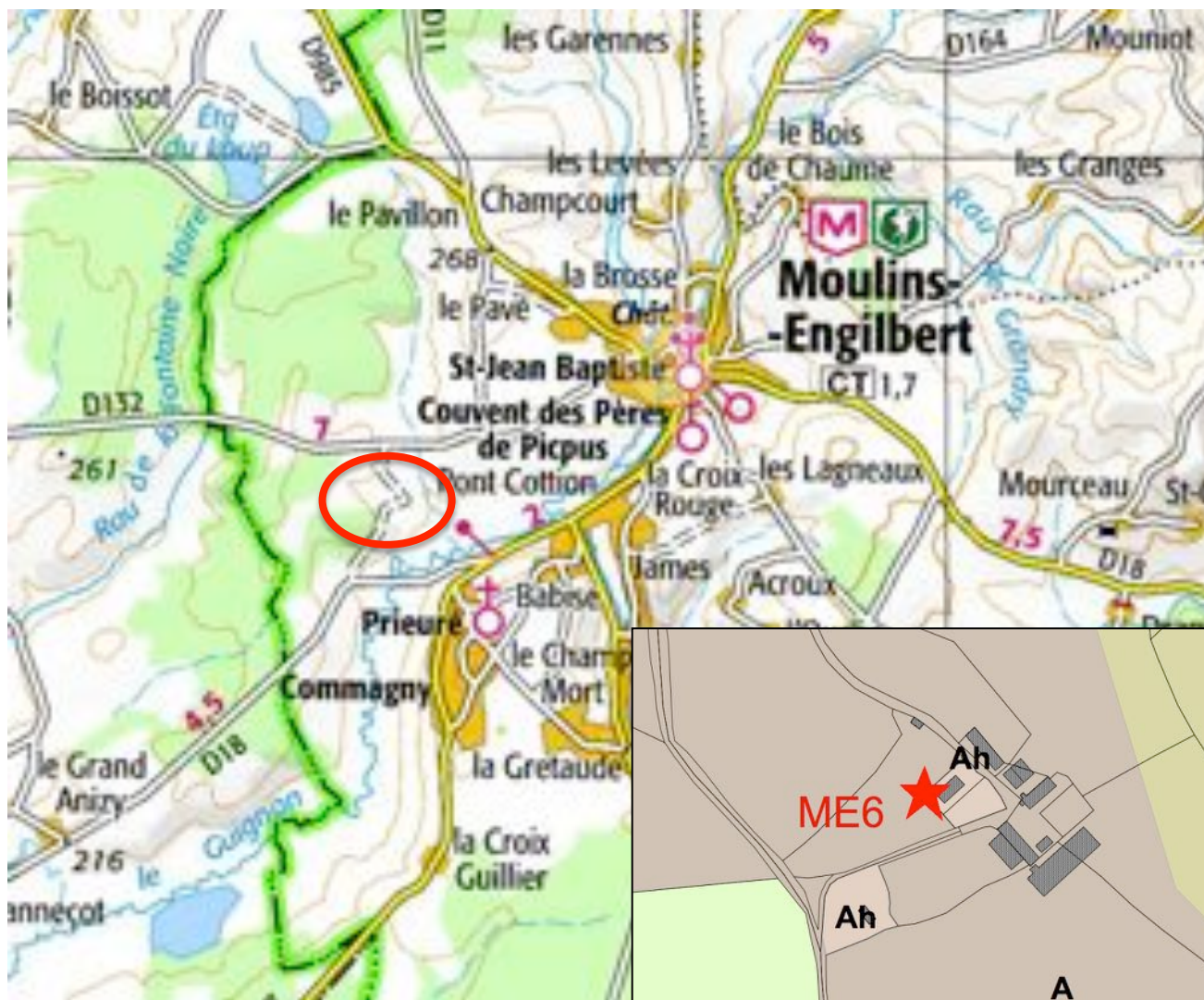
Le logis plus important en ligne de crête est un repère important dans le paysage



Prescription de forte préservation du bâtiment logis dans son volume, ses ouvertures et son aspect

ME 6 – La ferme au lieu dit « Les grandes Sauves»

Le grand corps de logis et son parc sont repérés comme éléments de paysage.



Prescription de forte préservation du bâtiment dans son volume et son aspect.
Préservation du parc écrin autour du bâtiment.

ME 7 – Le hameau de Commagny

Deux grands corps de bâtiment dans le hameau de Commagny



Prescription de forte préservation des bâtiments dans leurs volumes et leurs aspects.

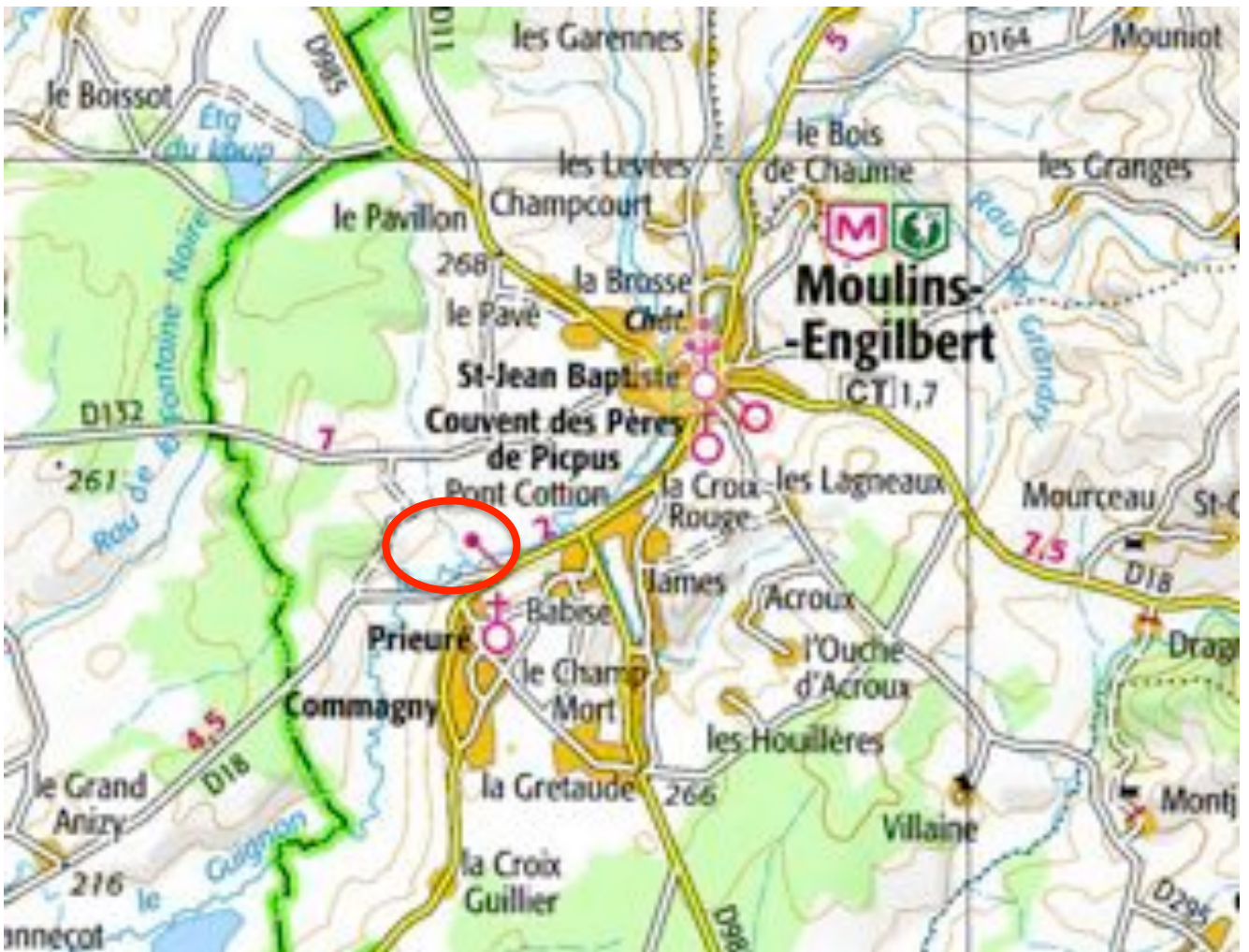
ME 8 – Le cellier aux moines

Un grand corps de bâtiment, ancienne dépendance du monastère dite « cellier aux moines »



Prescription de forte préservation du bâtiment dans son volume et son aspect.

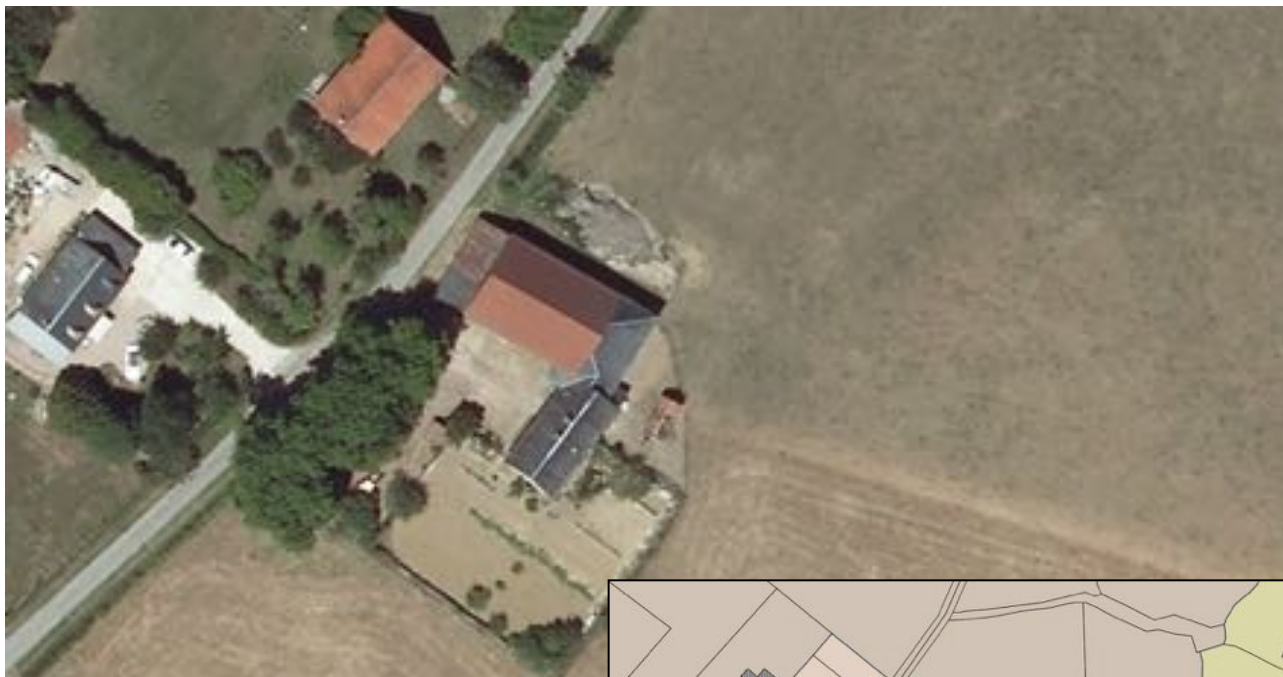
Bâtiment de moulin le long du Guignon.



CC SUD MORVAN – Repérage des bâtiments au titre de l'article L151-19 – Approbation – Décembre 2016¹⁵

ME 10 – Bâtiment au lieu dit « Le Colombier»

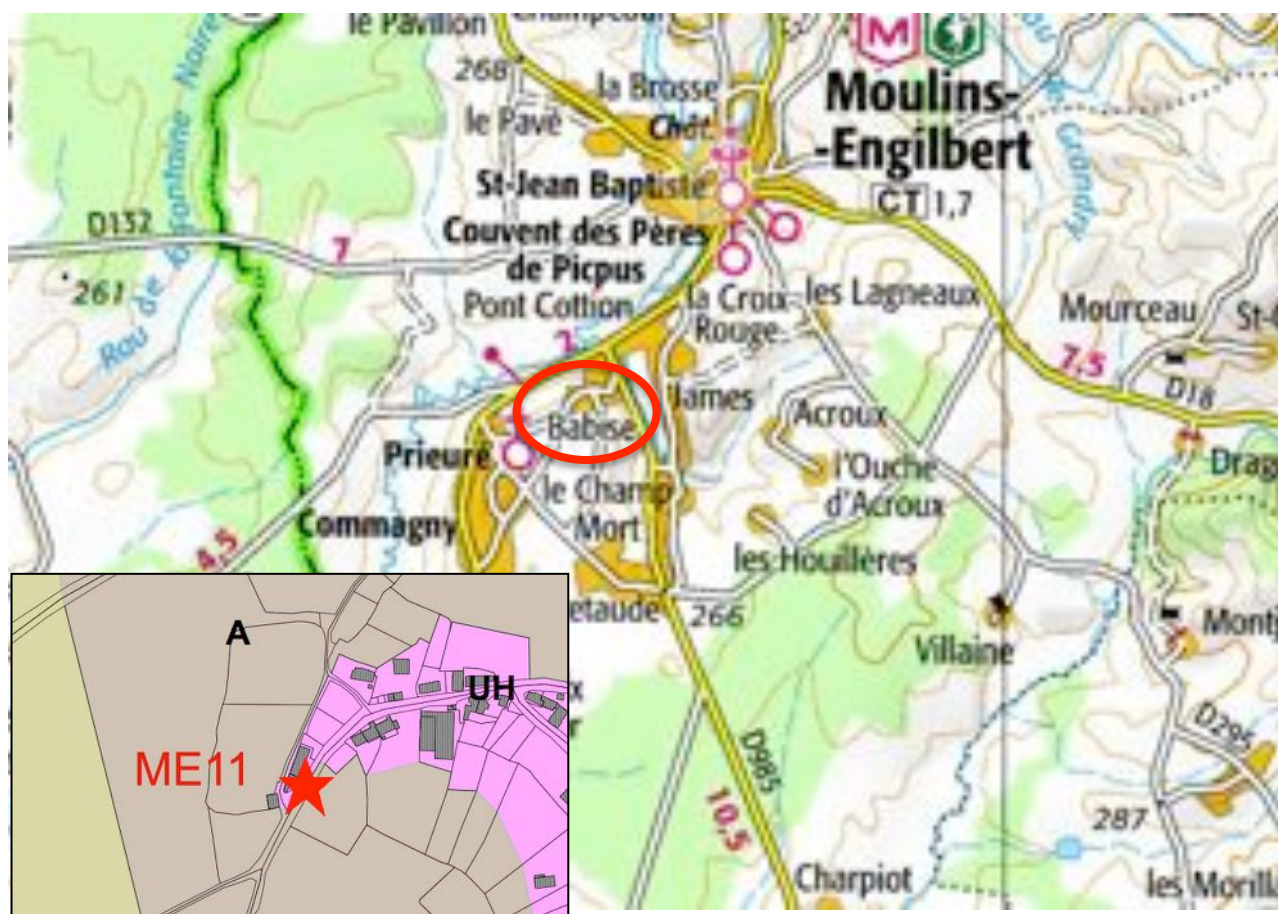
Un grand corps de bâtiment.



Prescription de préservation du bâtiment dans son volume et son aspect.

ME 11 – Bâtiment au lieu dit « Babize »

Un ensemble de petits bâtiments.



Prescription de préservation des bâtiments dans leurs volumes et leur implantation.

ME 12 – Bâtiment des carriers au lieu dit « James»

Un bâtiment à la sortie Sud du hameau de James.



Prescription de forte préservation du bâtiment dans son volume, son aspect et son implantation par rapport au hameau et à la pente.

ME 13 – La ferme au lieu dit « Les houillères»

Un grand corps de bâtiment à l'Ouest de la ferme.



Prescription de forte préservation du bâtiment dans son volume et son aspect.

ME 14 – Le château de Villaine

Château avec son hameau.

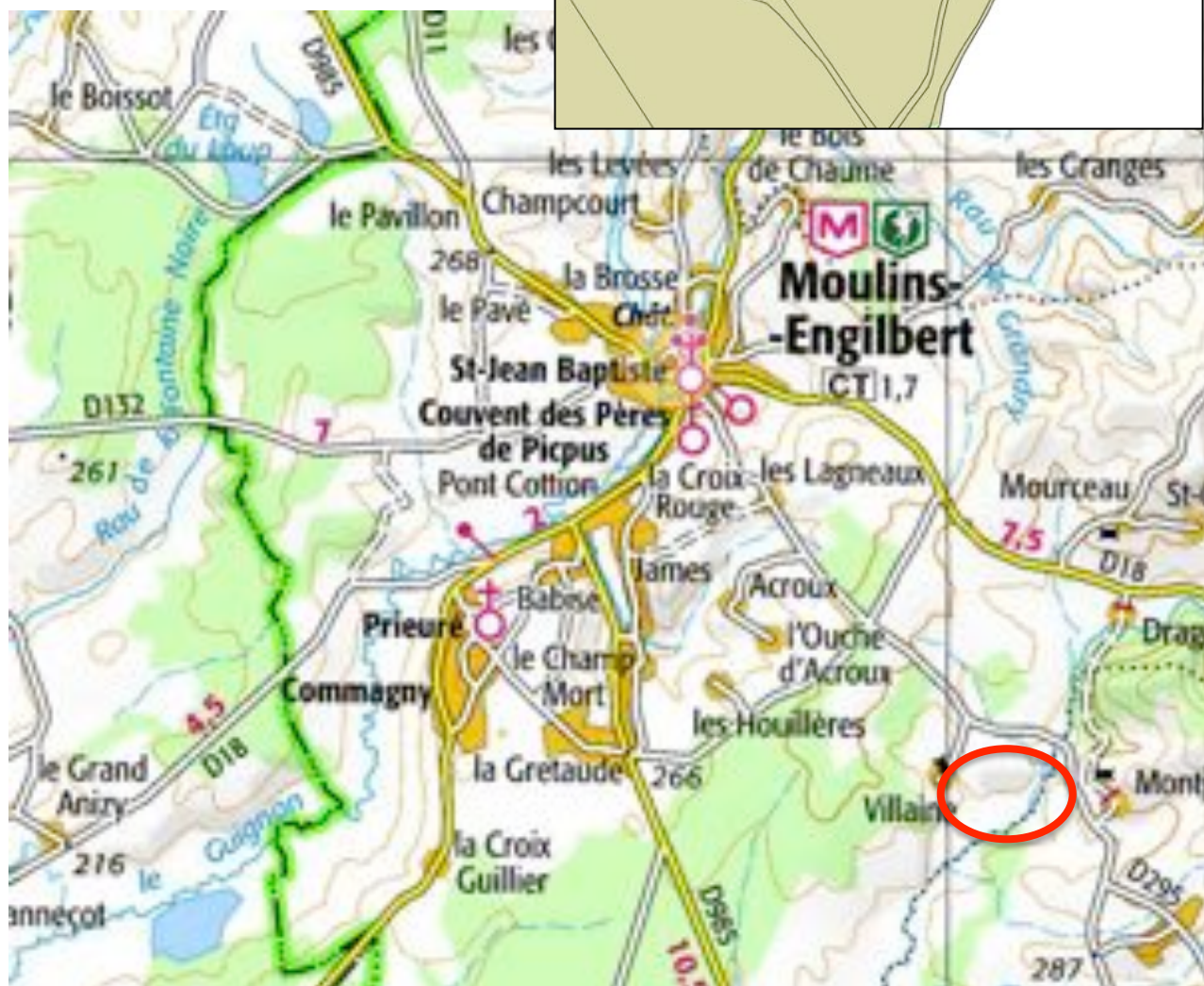


Prescription de très forte préservation du bâtiment dans son volume et son aspect architectural.

Forte préservation des points de vue depuis la RD295.

ME 15 – Le moulin de Villaine

Bâtiment ancien.



Prescription de forte préservation du bâtiment dans son volume et son aspect.

ME 16 – Le château de Mary

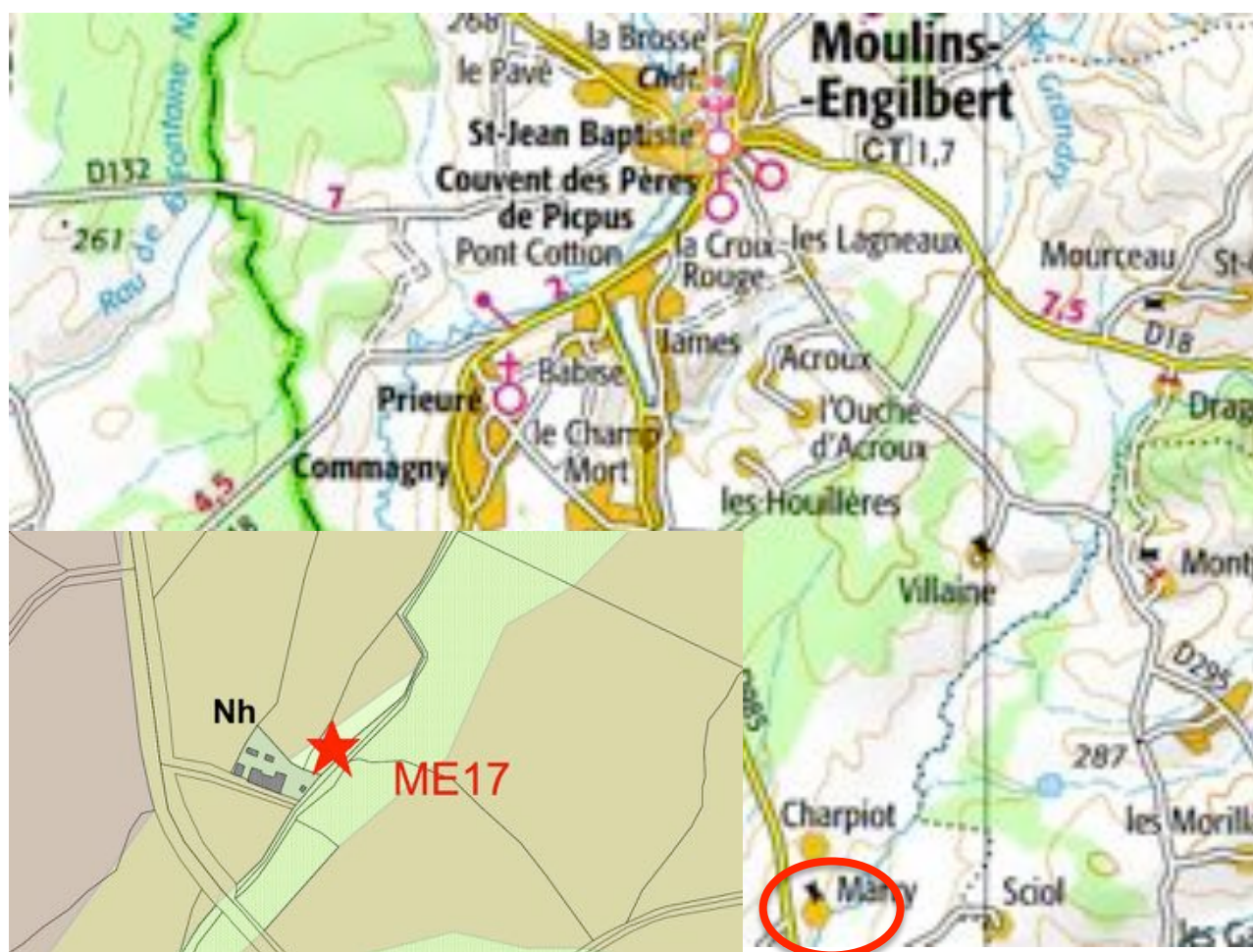
Château du XV^e siècle remanié au XVIII^e. Monument inscrit.



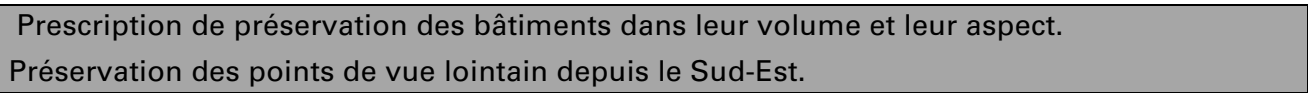
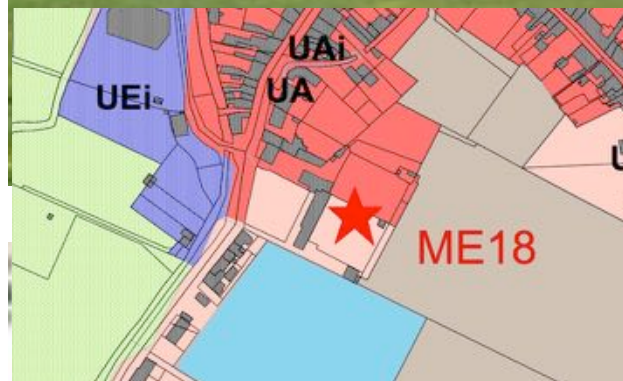
Prescription de forte préservation du bâtiment dans son volume et son aspect.
Préservation du point de vue lointain depuis le Sud sur la RD985.

ME 17 – Le moulin de Mary

Moulin en ruine.



Prescription de préservation du bâtiment dans son volume et son aspect dans le cadre d'une réhabilitation pour remise en valeur.

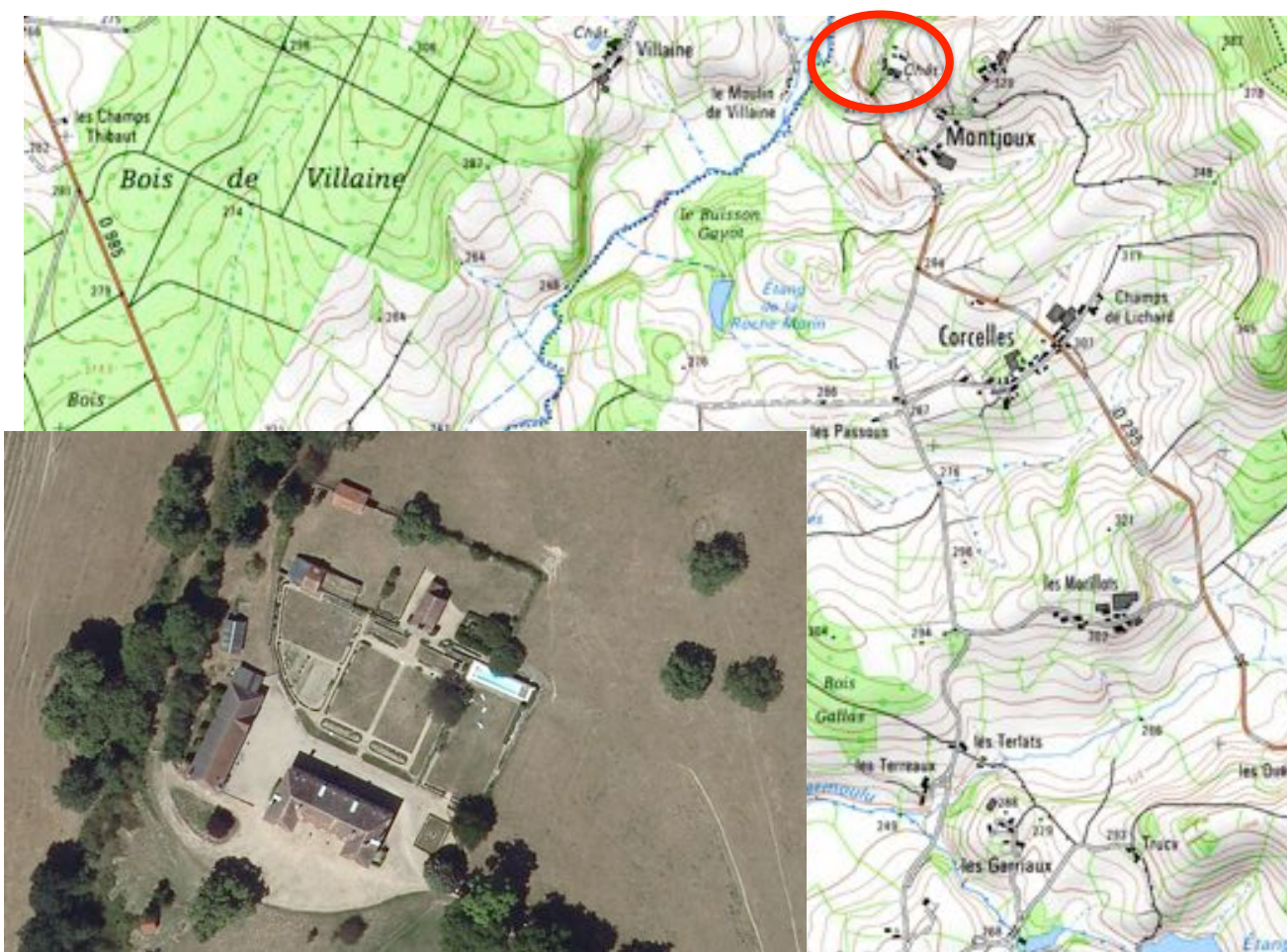




4 – COMMUNE DE PRÉPORCHÉ

P1 – Le château de Montjoux

Château du XVIIIe, reconstruit au XXe.

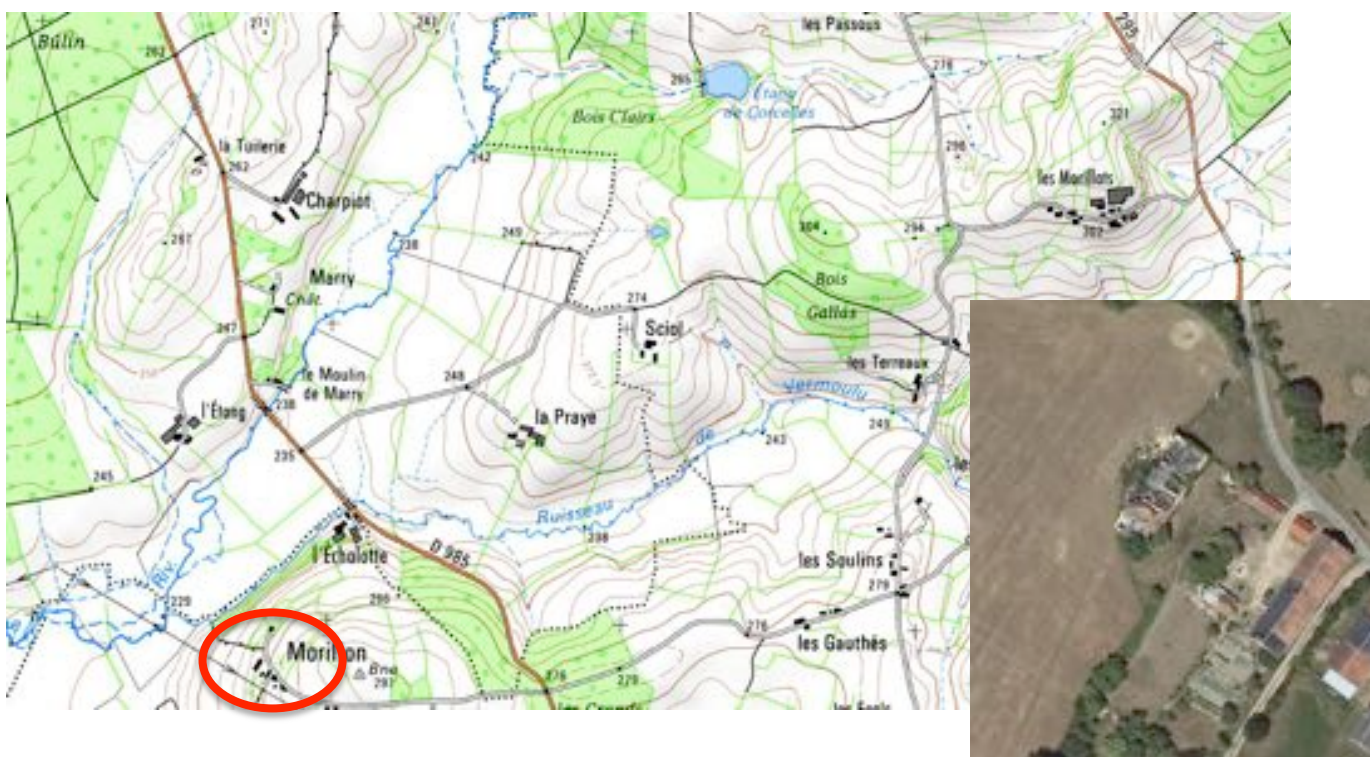


Prescription de forte préservation du bâtiment principal dans son volume, ses ouvertures et son aspect. Et aussi du grand bâtiment au Nord-Ouest.

Préservation des points de vue depuis la RD295.

P2 – Le domaine des Picpus à Morillon

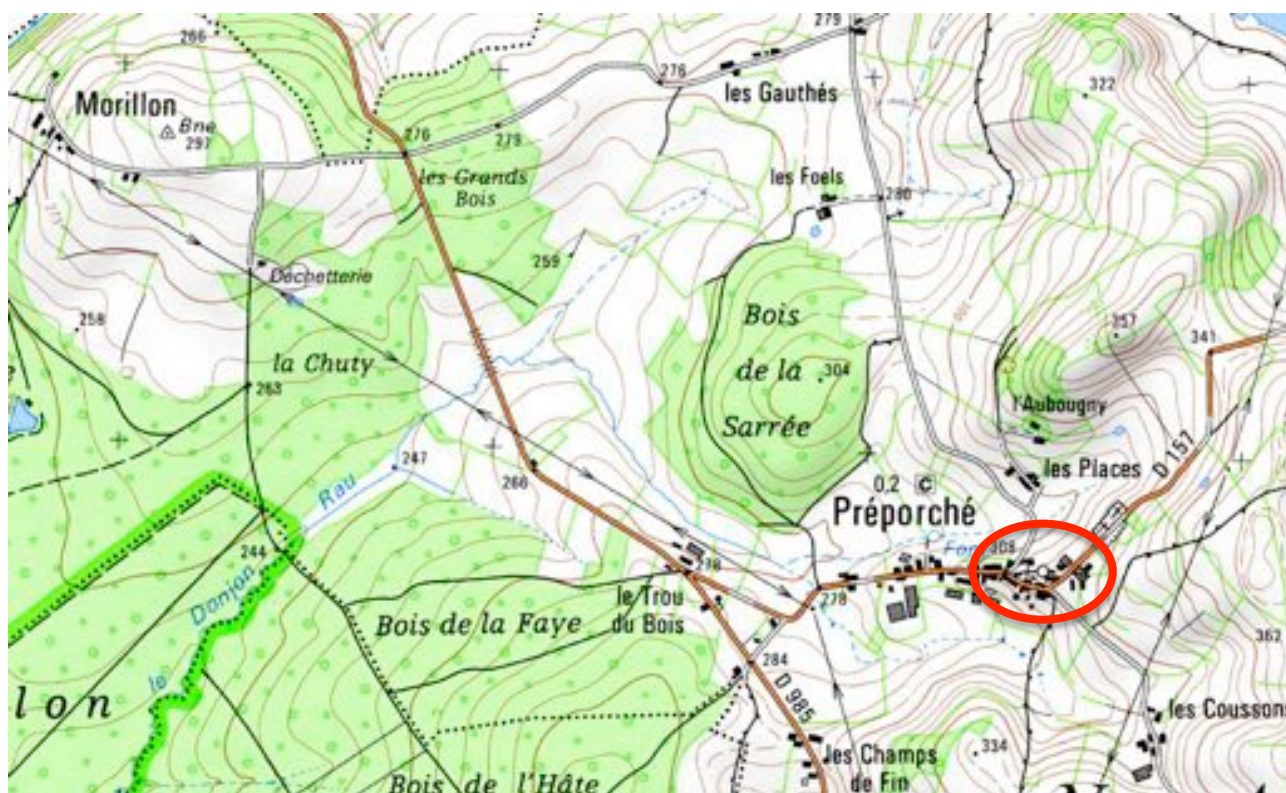
Dépendance du couvent des Picpus du XVIII^e siècle. Ancienne cour de ferme pour laquelle il reste un grand bâtiment en bon état le long du chemin.



Prescription de forte préservation du long bâtiment principal à l'Est le long du chemin creux dans son volume et les aspects de matériaux.

P3 – L'Eglise Saint pierre

Eglise XIIe siècle reconstruite au XVIe siècle



Préservation des points de vue sur l'église et préservation des aspects extérieurs (matériaux) des bâtiments à proximité de l'église.

5 – COMMUNE DE SERMAGES

Se1 – Le château La Vaudelle

Château du XIXe.



Préservation du point de vue depuis le Sud et l'Ouest sur la façade principale.

Le volume général du bâtiment et ses percements sur la façade principale sont à conserver.

Se2 - Le château de Moncey

Château XVe remanié. Deux corps de logis dont un avec une architecture très travaillée.



Préservation bâtiment principal dans son volume, mais aussi son aspect et ses percements.
Préservation du deuxième bâtiment dans son volume.

Se3 – L'Eglise Saint Pierre et chapelle Notre Dame de la Salette et presbytère

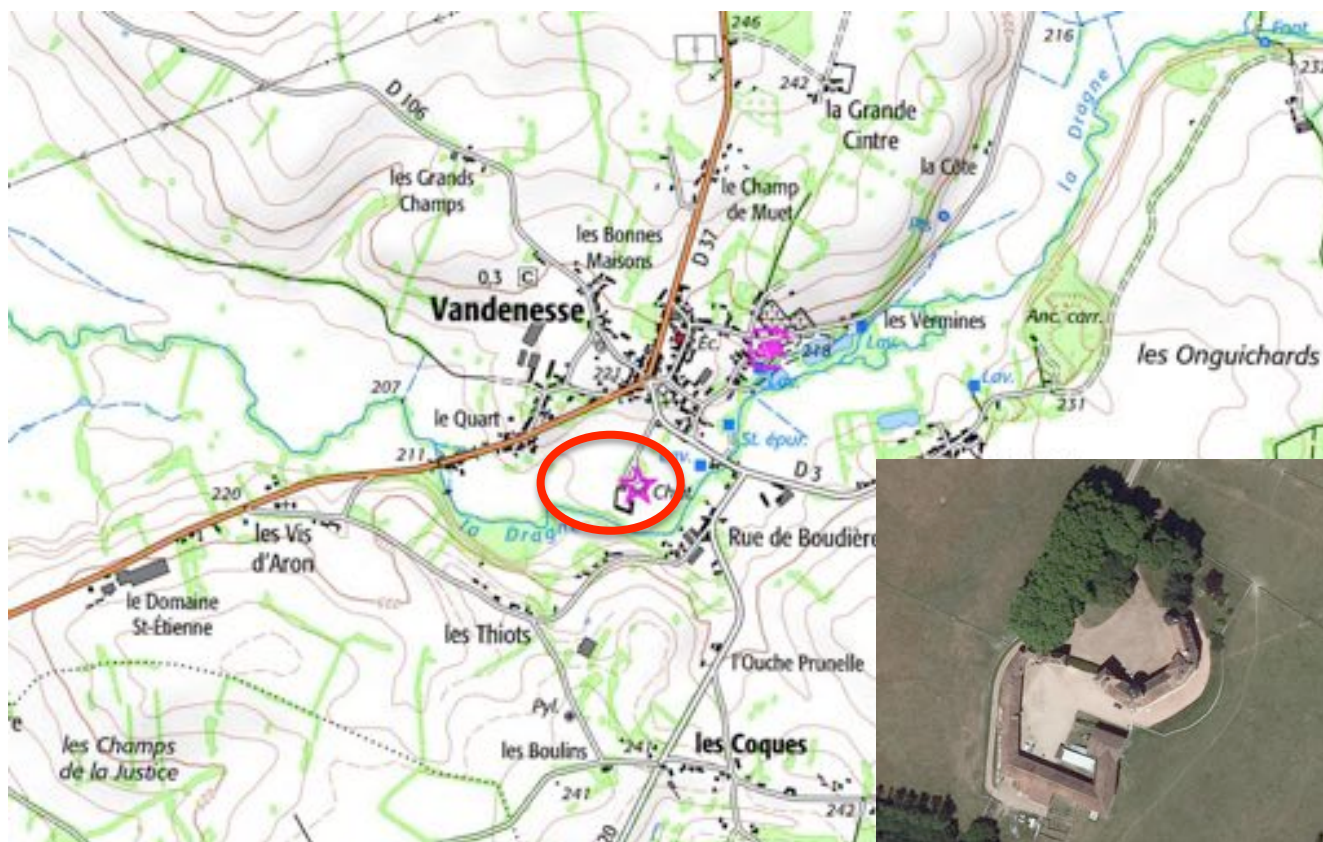


C'est l'image du petit ensemble de bâtiments groupés autour de l'église qui est à préserver.

6 – COMMUNE DE VANDENESSE

Va1 - Le château de Vandenesse

Château du XIVe remanié au XVIIIe. Classé Monument historique

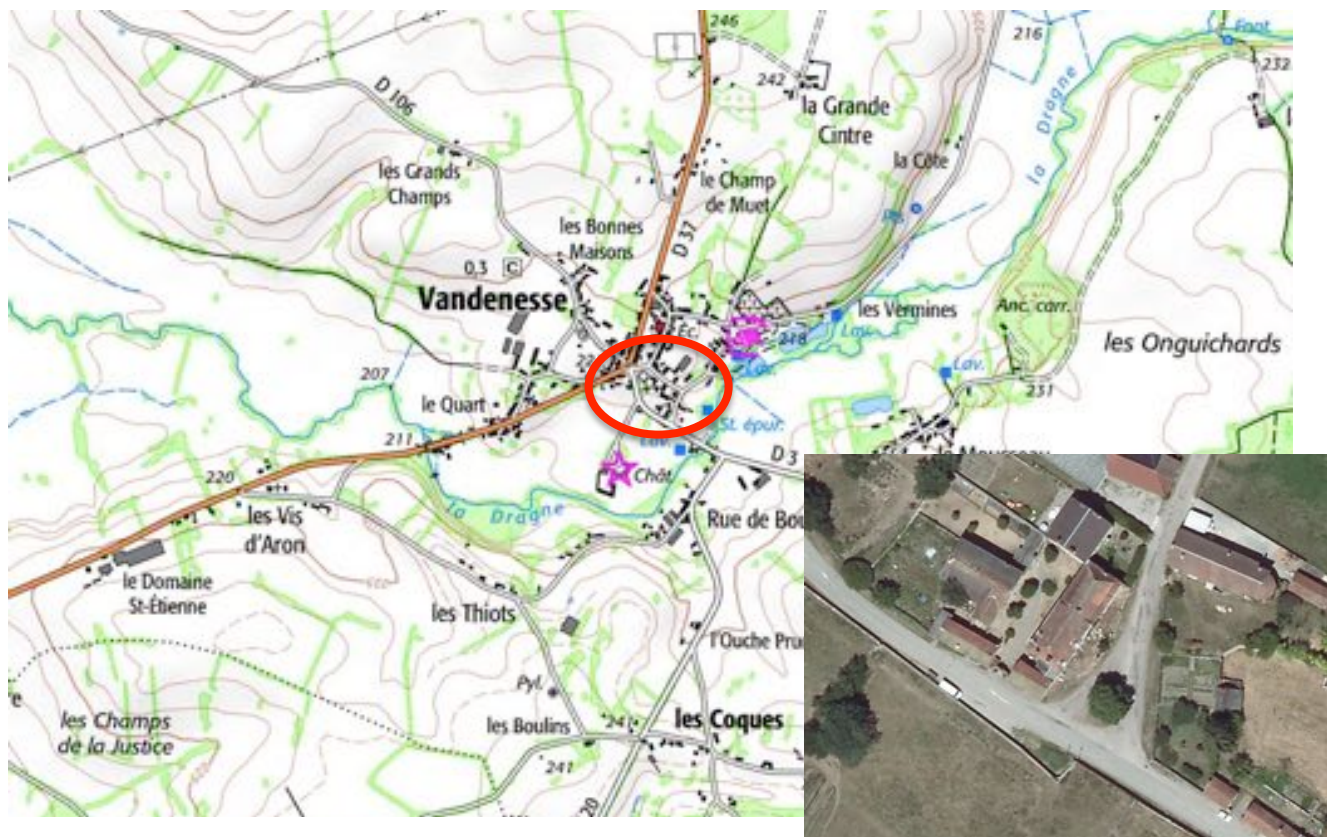


Prescription de forte préservation de tout le bâtiment dans son volume, ses ouvertures et son aspect.

Préservation des points de vue depuis toutes les routes qui l'entourent.

Va2 – La maison bourgeoise

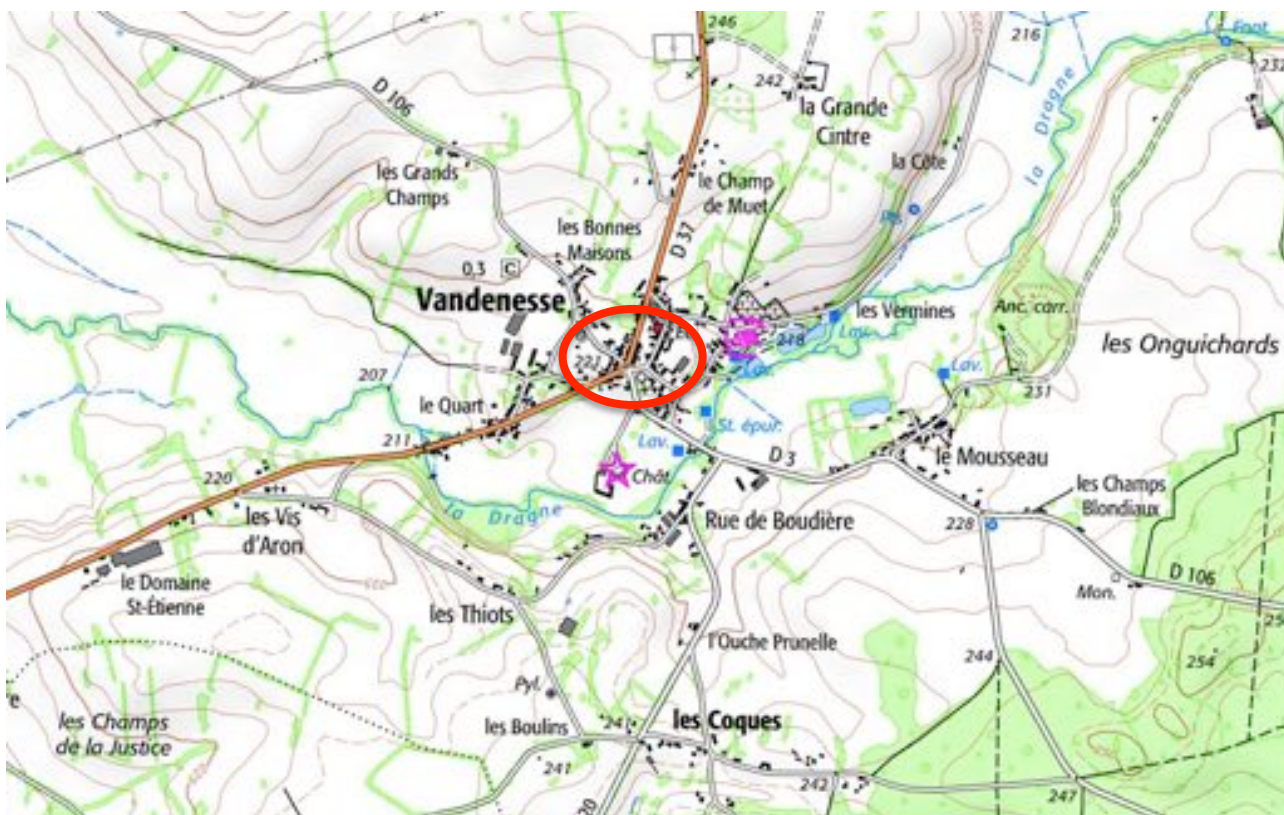
Maison bourgeoise vis à vis du château et marquant l'entrée de Vandenesse, et ancienne église.



Prescription de forte préservation sur les façades et toitures visibles depuis l'espace public, y compris pour les petits bâtiments sur la RD3

Va3 – La pension de famille

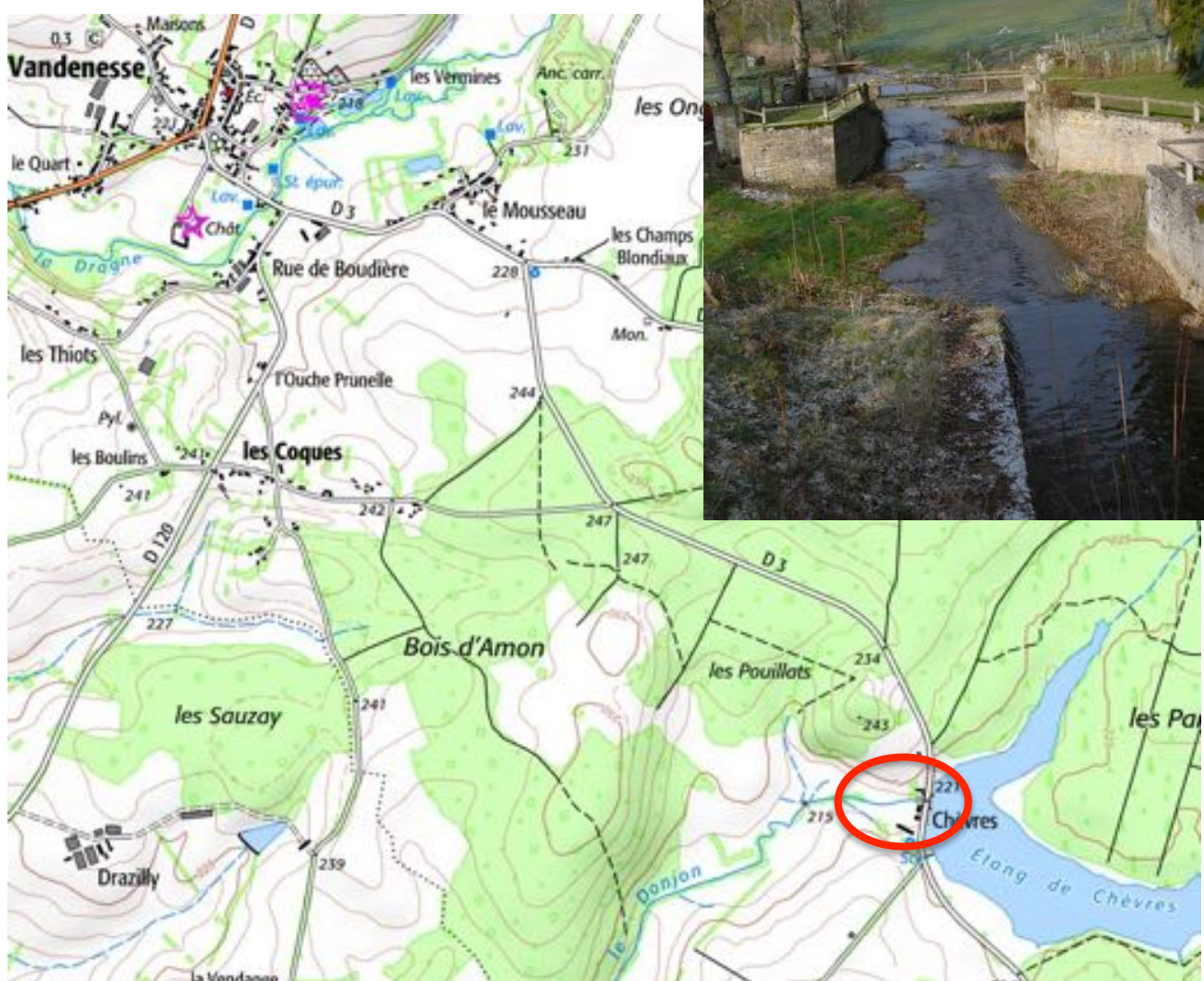
Pension de famille au centre du bourg rappel de l'histoire « industrielle » de Vandenesse.



Prescription de forte préservation pour la façade présentée ci-dessus.

Va4 – L'étang de chèvres

Etang et bâtiment sur la digue (ancien fourneau)

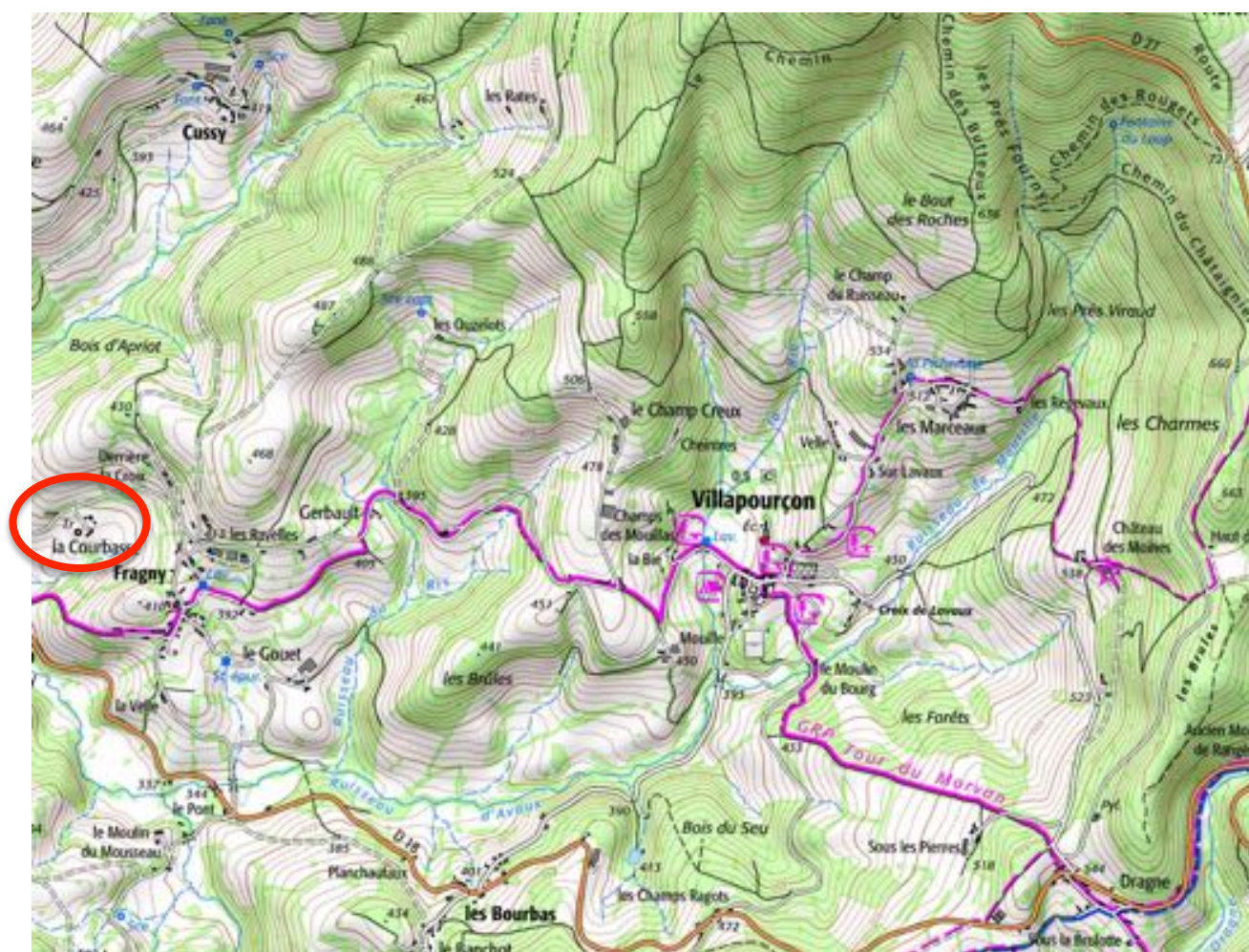


Prescription de forte préservation pour les bâtiments et les ouvrages de génie hydraulique autour du ruisseau.

7 - COMMUNE DE VILLAPOURÇON

Vi1 - La maison forte de la cour basse (Fragny)

Maison forte ancienne dans cour de ferme, isolée en face du hameau de Fragny.



Prescription de préservation pour les bâtiments dans leur volume, aspect et implantation ensemble.

De nombreux points de vue lointain à préserver.

Vi 2 – Le hameau et le château de Cussy

Hameau et château

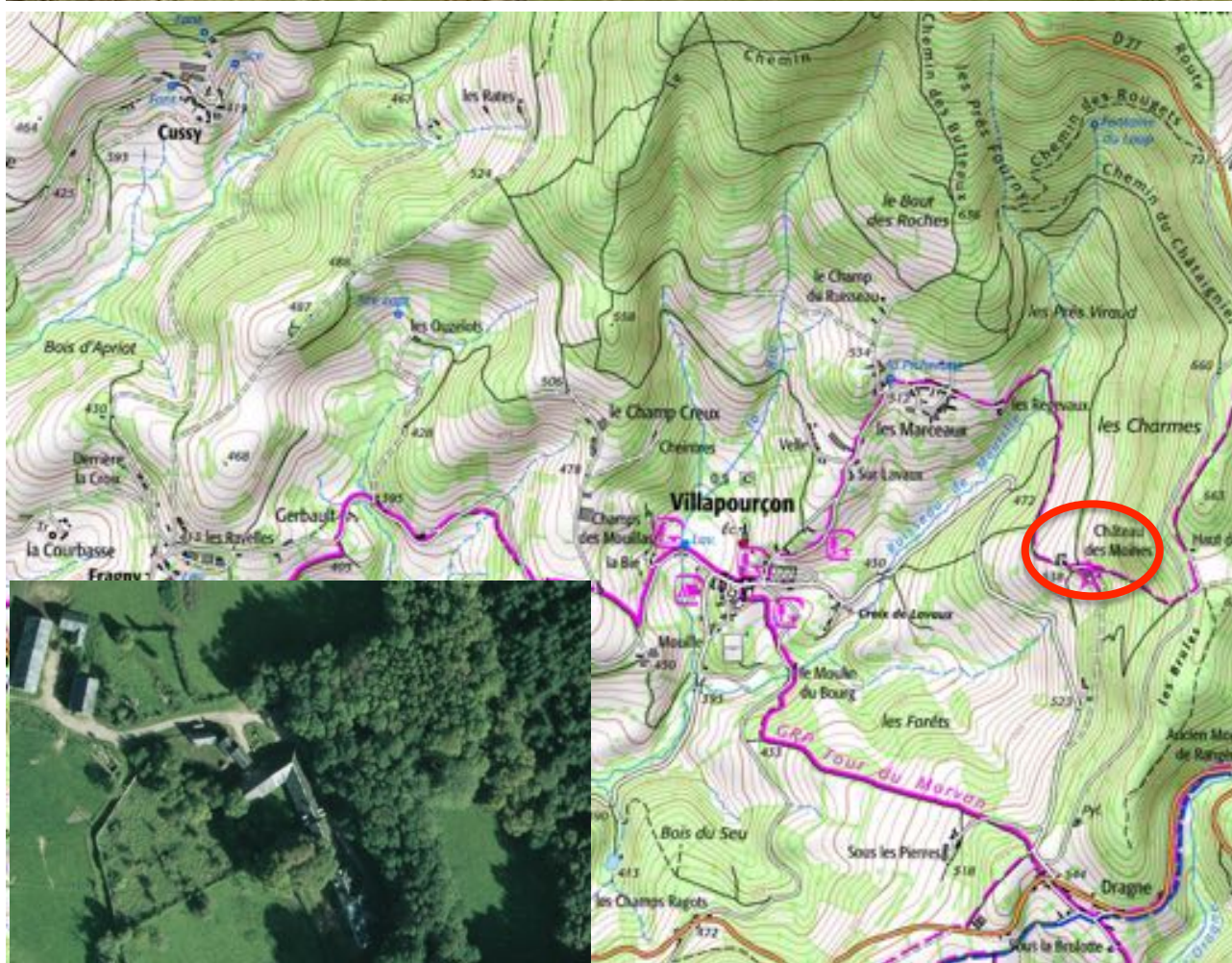


Prescription de préservation pour les bâtiments dans leur volume, aspect et implantation ensemble.

De nombreux points de vue lointains à préserver.

Vi3 – Le château des Moynes

Grande propriété du XIXe. Siècle avec une demeure bourgeoise de style néoclassique.



Prescription de préservation pour les bâtiments dans leur volume et aspect architectural (bâtiment principal et dépendance proche).